



BPJEPS

« Loisirs Tous Publics »

VILLEURBANNE (69)



Cette formation est éligible au CPF.

Fiche RNCP : 28557

Présentation du diplôme

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Animateur », mention « Loisirs Tous Publics » est un diplôme professionnel de niveau 4.

Il est délivré par le Ministère des Sports.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B).

Son objectif est de former des animateurs professionnels, animateurs socioculturels ou directeurs d'accueil de loisirs.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; SST (en cours de validité).
- ▶ Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès de groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Dispense de l'attestation de 200 heures : BAPAAT ; CPJEPS ; CQP « Animateur périscolaire » ; BAFA ; BAFD ; BPJEPS toute spécialisé ; Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ; Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ; Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option).
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **648** heures de formation. Dont environ **144** heures en distanciel.
- ▶ **1630** heures en situation pratique. Elle doit permettre une mise en situation de direction ou de sous-direction en accueil de loisirs.

Dates de formations

Du **14 octobre 2024** au **24 mars 2026**.
Dates sous réserve de modifications.

Lieu

IFAC Etb Rhône - Parc de Lenn
90 rue Frédéric Fays
69100 VILLEURBANNE

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **7 octobre 2024**.

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarif

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 500 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence pour les employeurs
Coût de formation parcours partiels	<ul style="list-style-type: none">▶ UC1 & 2 : 3 630 €▶ UC3 & 4 : 3 170 €▶ UC1 : 1 850 € ; UC2 : 1 980 € ; UC3 : 1 980 € ; UC4 : 1 390 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.



Contact

TOULEMONDE Guylaine
07 63 26 36 91
guylaine.toulemonde
@utce.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.



Dates d'informations collectives

En présentiel à Villeurbanne (Parc de Lenn, 9 rue Frédéric Fays) ou en distanciel à 17h30 :

14 mars 2024

20 juin 2024

18 avril 2024

10 juillet 2024

23 mai 2024

5 septembre 2024

Sélections

L'organisation des sélections est faite conformément au décret n°2022-1426 du 10/11/2022.

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de 2 pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Epreuve écrite (1 heure) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation.

3- Entretien oral (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur l'expérience d'animation du candidat.

Date des épreuves de sélection (écrite et orale) :

14 octobre 2024.

Objectifs

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être animateur, en autonomie pédagogique, dans des structures associatives ou municipales :

- › encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie,
- › concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- › conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs),
- › mobiliser les démarches d'Éducation populaire pour animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs,
- › accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

Contenu de la formation

La formation théorique se répartie sur 4 Unités Capitalisables (UC). Un positionnement réglementaire de 18h est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

- › Communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- › Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté,
- › Contribuer au fonctionnement de la structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animations s'inscrivant dans le projet de la structure.

- › Concevoir un projet d'animation,
- › Conduire et évaluer un projet d'animation.

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs.

- › Organiser, gérer et évaluer les activités,
- › Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs,
- › Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs.

UC4 : Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

- › Situer son activité d'animation dans un territoire,
- › Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure,
- › Conduire les activités d'animation.

Méthodes mobilisées

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

Alternances / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : 2 jours théoriques / 2 jours en situation professionnelle par mois (calendrier précis fourni au moment de l'inscription).

Modalités d'évaluation

La certification se déroule en trois parties :

- › UC1-UC2 explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation – Rédaction d'un document écrit et soutenance orale.
- › UC3 – Avoir exercé des fonctions de direction au moins 18 jours, d'un accueil collectif de mineurs. Présentation dans le cadre d'un entretien oral sur la base d'un dossier de 20 pages présentant la capacité à animer et à diriger un accueil de loisirs.
- › UC4 - Présenter la mise en place du projet d'animation au sein de la structure d'alternance pédagogique, prenant en compte les démarches de l'Éducation Populaire dans le champ du « Loisirs tous publics ». Mise en situation professionnelle et soutenance orale. L'élaboration des dossiers est faite à partir de l'expérience pratique au sein de la structure d'alternance pédagogique du candidat.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, veuillez nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

